

ZAC du Bois des Moines - Adoption du Règlement de ZAC

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Tergnier, approuvé par délibération du 18 juin 2009, modifié le 13 décembre 2018 et le 20 juin 2019,

Vu le SCoT du Pays Chaunois,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles R.311-6 et suivants,

Considérant que les parcelles cadastrées section 300 ZB n°30, 300 ZB n°32, 300 ZB n°35, 300 ZB n°36, 300 ZB n°37, 300 ZB n°74, 300 ZB n°69, 300 ZB n°86, et 300 ZB n°87 sont situées en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme de Tergnier,

Vu la délibération n°021 du 22 février 2018 relative à la clôture de la concertation et l'approbation du dossier de création de la ZAC du Bois des Moines,

Vu la délibération n°030 du 14 mars 2019 relative à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC du Bois des Moines,

Vu l'article L.311-6 du Code de l'urbanisme disposant que : « *Les cessions ou concessions d'usage de terrains à l'intérieur des zones d'aménagement concerté font l'objet d'un cahier des charges [...]. Le cahier des charges peut en outre fixer des prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de la réalisation de la zone.* »,

Vu l'article D.311-11-2 du Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission technique du 22 novembre 2021,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Règlement de la ZAC du Bois des Moines.

DIT qu'il sera procédé aux mesures de publicités prévues à l'article D.311-11-2 du Code de l'urbanisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre des délibérations les Membres présents.

Délibération certifiée exécutoire en application de la loi n° 82.213 modifiée et complétée par la loi du 22/7/82
Tergnier, le 15 DEC. 2021
Le Maire,
Michel CARREAU

Pour extrait conforme
Fait à Tergnier, le 15 décembre 2021
Le Maire,
Michel CARREAU

N° interne de délibération	N°011
Date de transmission en préfecture de l'Aisne	15-12-2021
Identifiant unique de l'Acte	002-210207114-20211214-011-DE